

10
questions
sur
↓

L'Open Science



Présentation de la collection – « Métier : chercheur »

Reconnue «HR excellence in Research» par la Commission européenne depuis 2011, l'Université de Liège se positionne comme leader dans l'implémentation des principes de la charte européenne du chercheur et contribue ainsi activement à la création de l'espace européen de la recherche. Au-delà des actions liées à l'excellence et l'attractivité, l'ULiège œuvre concrètement à l'amélioration de l'environnement de travail des chercheurs en portant une attention particulière au recrutement, ouvert et transparent, à leur inclusion dans la diversité, et à leur développement personnel et professionnel.

Pensés pour être des outils à destination des chercheurs – quel que soit leur niveau d'avancement dans la carrière, ces guides explorent ces thématiques incontournables : l'éthique et l'intégrité scientifique, le financement de la recherche, le démarrage en recherche, le leadership, l'Open Science, le genre et la diversité ... Ils sont une base pour nourrir la réflexion sur les multiples facettes du métier de chercheur.

En savoir plus sur l'implémentation de la charte européenne du chercheur :

<http://recherche.uliege.be/hrs4r>



Administration Recherche et Développement

Place du XX Août, 7
4000 Liège
+32 366 54 28
<https://www.recherche.uliege.be/>

Rédaction :
Équipe ORBI
ULiège Library - Direction générale
<https://lib.uliege.be>

Correction et suivi :
Thérèse Dupont

Illustrations :
Julie Gelon - juliegelon.be

Design graphique:
Benjamin Dupuis et Jérémy Joncheray
signesduquotidien.org

Impression : *Snel Grafics*



*Ces guides s'inscrivent dans le cadre du projet
« HR excellence in Research », projet financé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles*

**Open
Science**


The future of science is open



4

Face aux défis majeurs auxquels est confrontée notre société – en matière de santé, de climat, d'énergie ou d'éthique – est-il admissible que le progrès de la science reste freiné par des barrières financières à l'accès au savoir ? Peut-on encore accepter que celles-ci empêchent le plus grand nombre d'accéder aux informations scientifiques (textes et données brutes) produites grâce à des fonds publics ? Cette séquestration du Savoir pour garantir le profit de certains est intolérable.





La science de demain devra inévitablement être ouverte. Les raisons en sont multiples mais toutes sont impératives : accélérer sa diffusion ; permettre à tout scientifique du monde entier, quels que soient ses moyens financiers, de s'en inspirer et d'y contribuer activement ; procurer à chaque entreprise la possibilité de créer les solutions technologiques qui amélioreront notre futur ; offrir à tout citoyen du monde l'accès à une information de qualité qui lui évite de se laisser enfermer dans des croyances plus ou moins bien intentionnées. Car au-delà de ses bénéfices pour la communauté scientifique, l'Open Science est aussi un enjeu démocratique.

Il ne s'agit pas là d'une modification cosmétique. Il s'agit d'un changement radical, structurel. La communauté scientifique reprend la main sur le partage du savoir en rejetant toute barrière. Un tel changement prend évidemment du temps. Le modèle actuel cherche à survivre, cadencé de toute part, ancré dans des logiques du passé entretenues par les plantureux profits de certains acteurs. Facteur d'impact des revues « prestigieuses », hégémonie des « bons éditeurs », résistance au changement, évaluations simplificatrices des mérites...

Ces logiques sont heureusement en fin de cycle. Elles sont devenues anachroniques, ayant épuisé quasi tout leur capital de certitude. Elles ne peuvent que céder rapidement face à la pression des aspirations de transparence, d'efficacité et d'ouverture tant *top down* (Union européenne, bailleurs de fonds, pouvoir politique...) que *bottom up*. Dans 5 à 10 ans, la science totalement ouverte sera devenue la norme.

C'est à cette transformation radicale que chacun, jeune doctorant mais aussi chercheur confirmé ou évaluateur est invité à œuvrer dès aujourd'hui. En s'informant, mais aussi en agissant au quotidien. *Comment puis-je faire à mon niveau pour ouvrir chaque jour davantage le savoir créé afin qu'il bénéficie à chacun ? Comment faire en sorte qu'il devienne un véritable bien public ?*

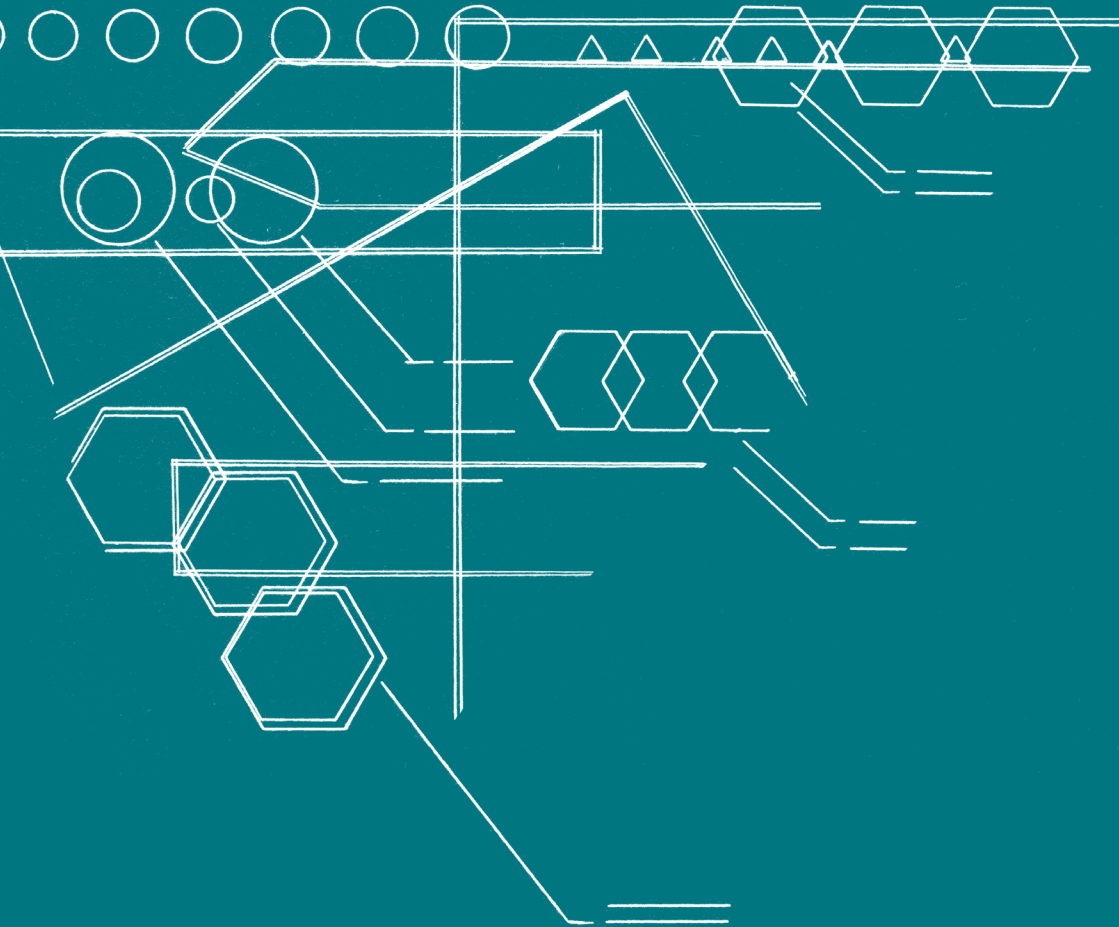
C'est à ces questions que ce petit fascicule cherche à fournir des éléments de réponse. Il appartiendra ensuite à chacun d'ouvrir son esprit pour construire sa propre réponse à l'ouverture des savoirs, en harmonie avec la communauté scientifique.

Paul THIRION
Directeur ULiège Library



The future of science is *open*

Sommaire



Open Science, Open Access, Open Data... De quoi s'agit-il exactement ?	10
Pourquoi ouvrir la Science ?	12
Pourquoi les chercheurs ont-ils intérêt à s'emparer de l'Open Science ?	14
Quel impact concret l'Open Science a-t-elle sur l'évaluation des chercheurs ?	16
Comment adopter la culture <i>Open</i> et promouvoir l'Open Science ?	18
Quels sont les implications concrètes du décret Open Access en Fédération Wallonie-Bruxelles ?	20
Quel est le niveau de qualité des publications en Open Access ?	22
Quel est l'intérêt de déposer mes publications dans un répertoire institutionnel ?	24
ResearchGate, Academia.edu, ArXiv, répertoire institutionnel... comment choisir ?	26
Comment faire de l'<i>Open Data</i> ?	28
Pour en finir avec les mythes de l'Open Science	30
Liens utiles et contacts	32

Open Science, Open Access, Open Data...

De quoi s'agit-il exactement ?

1. ec.europa.eu/info/research-and-innovation/strategy/goals-research-and-innovation-policy_fr

L'Open Science est l'un des trois grands objectifs¹ en matière de recherche et d'innovation fixés en 2015 par la Commission européenne.

Il s'agit de mettre à la

disposition de tous, l'ensemble du processus de recherche, de son développement à la diffusion du savoir, en mettant l'accent sur l'accessibilité, le partage et l'utilisation de l'information.

Participer à l'Open Science, c'est soutenir une science transparente, collaborative et citoyenne où le travail de chacun contribue à l'amélioration de la recherche et à la connaissance partagée par tous sans aucune barrière.

L'Open Science englobe en effet tous les aspects de la recherche et repose notamment sur

- l'Open Access qui concerne la littérature scientifique,
- l'Open Data, les données brutes de la recherche,
- l'Open Source, le code source de développements informatiques,
- les Open Educational Resources, les documents à visée pédagogique et supports de cours.

L'Open Science vise aussi à proposer une méthode de *peer reviewing* différente du modèle traditionnel, en publiant par exemple les rapports des reviewers ou leur identité.

« libre », « ouvert », « open », est-ce la même chose ?

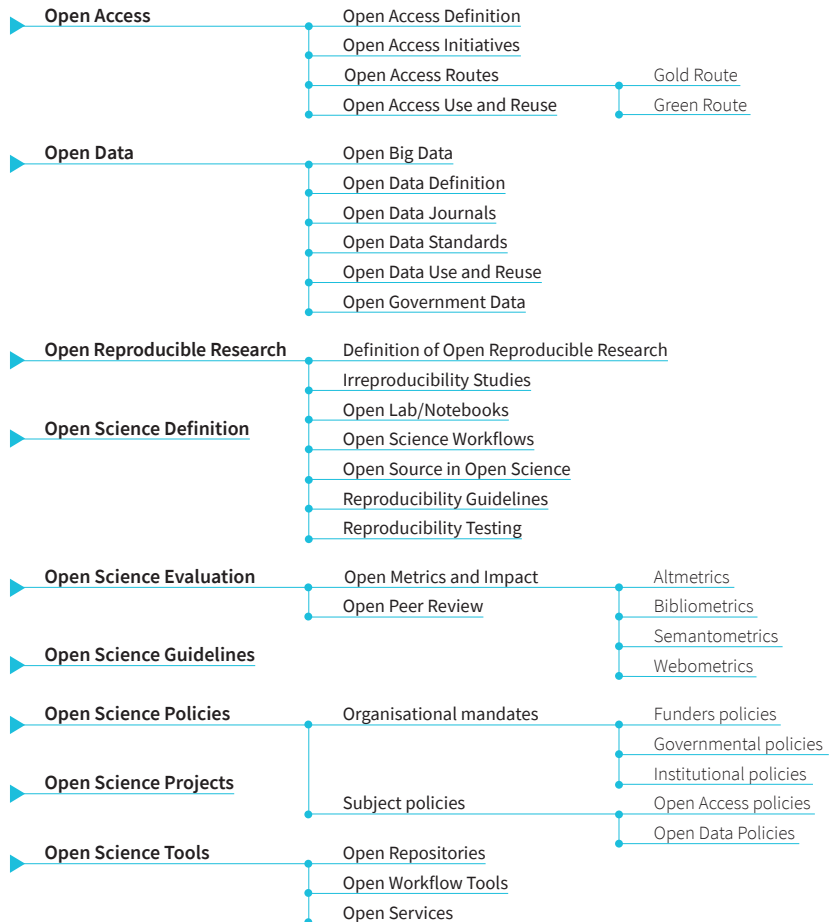
Non ! Ces notions similaires font référence à des réalités différentes auxquelles il est important d'être attentif.

Libre (*open*) : diffusé sous une licence « libre » qui permet toute ré-utilisation de l'œuvre (texte, logiciel, jeu de données...) sans même devoir en demander l'autorisation à l'auteur.

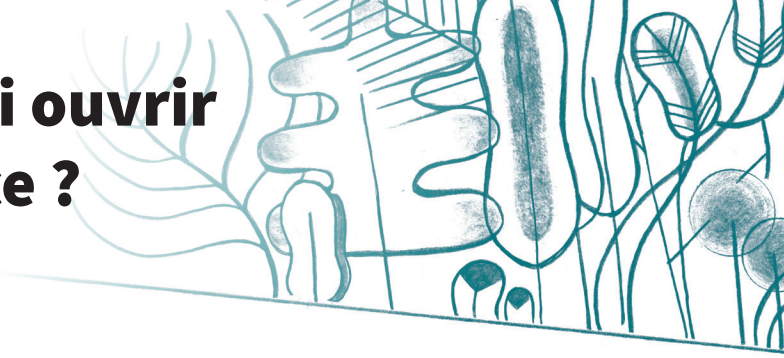
Ouvert (*free*) : Disponible et gratuit pour tous, sans aucune barrière légale, technique ou financière. Cependant, ce qui est ouvert n'est pas nécessairement accompagné d'une licence libre et par conséquent, pas directement réutilisable.

Que recouvre le concept d'Open Science ?

Open Science



Pourquoi ouvrir la Science ?



L'Open Science est source d'opportunités et de progrès considérables : elle est profitable à chacun, à tous les échelons de la société et partout dans le monde.

10

- Elle conduit à une **science plus efficace**. La publication de tous les éléments de la recherche (y compris des résultats négatifs) permet à chacun de les ré-exploiter sans devoir repartir de zéro.

- Elle **améliore la qualité et l'intégrité scientifique**. L'augmentation du lectorat facilite le repérage de mauvaises pratiques telles que le plagiat, les erreurs... et permet, par ce contrôle societal, une meilleure autorégulation de la science.

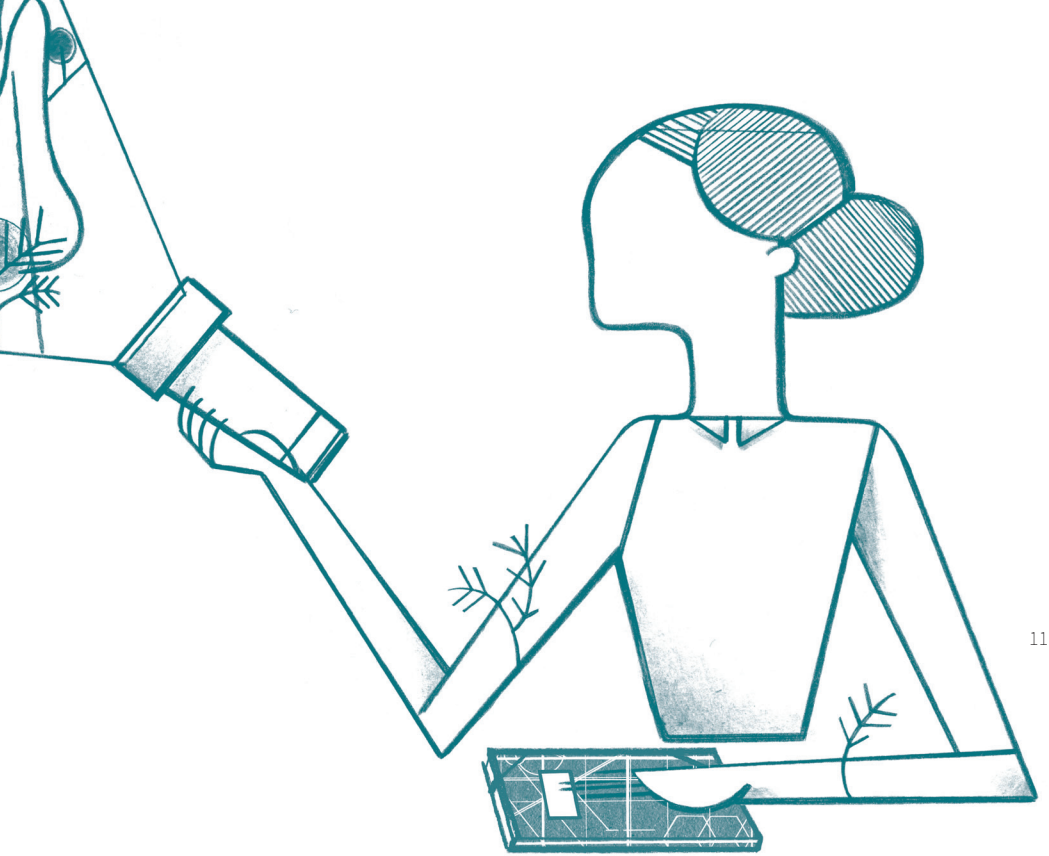
- Elle **élargit le lectorat** et offre la possibilité à chacun, quels que soient ses moyens financiers ou ceux de son institution, du Nord ou du Sud, de participer au développement du Savoir.

- Elle **accélère la communication et l'échange** de données, le partage du savoir entre chercheurs du monde entier et permet ainsi de faire évoluer la science de manière plus coordonnée, rapide et collaborative.

- Elle **ouvre le savoir aux citoyens** et leur offre une information scientifique de qualité, permettant ainsi de lutter contre l'obscurantisme et l'extrémisme.

- Elle se veut **plus citoyenne**, en s'ouvrant à la contribution de chacun au développement de la science (collectes de données, expériences collectives...).

- Elle permet aux chercheurs appartenant à des institutions moins riches de **participer au développement du savoir**.



Avec l'Open Science, vais-je empêcher la valorisation économique de mes travaux ?

Absolument pas ! Lorsque le chercheur obtient des résultats, deux possibilités s'offrent à lui :

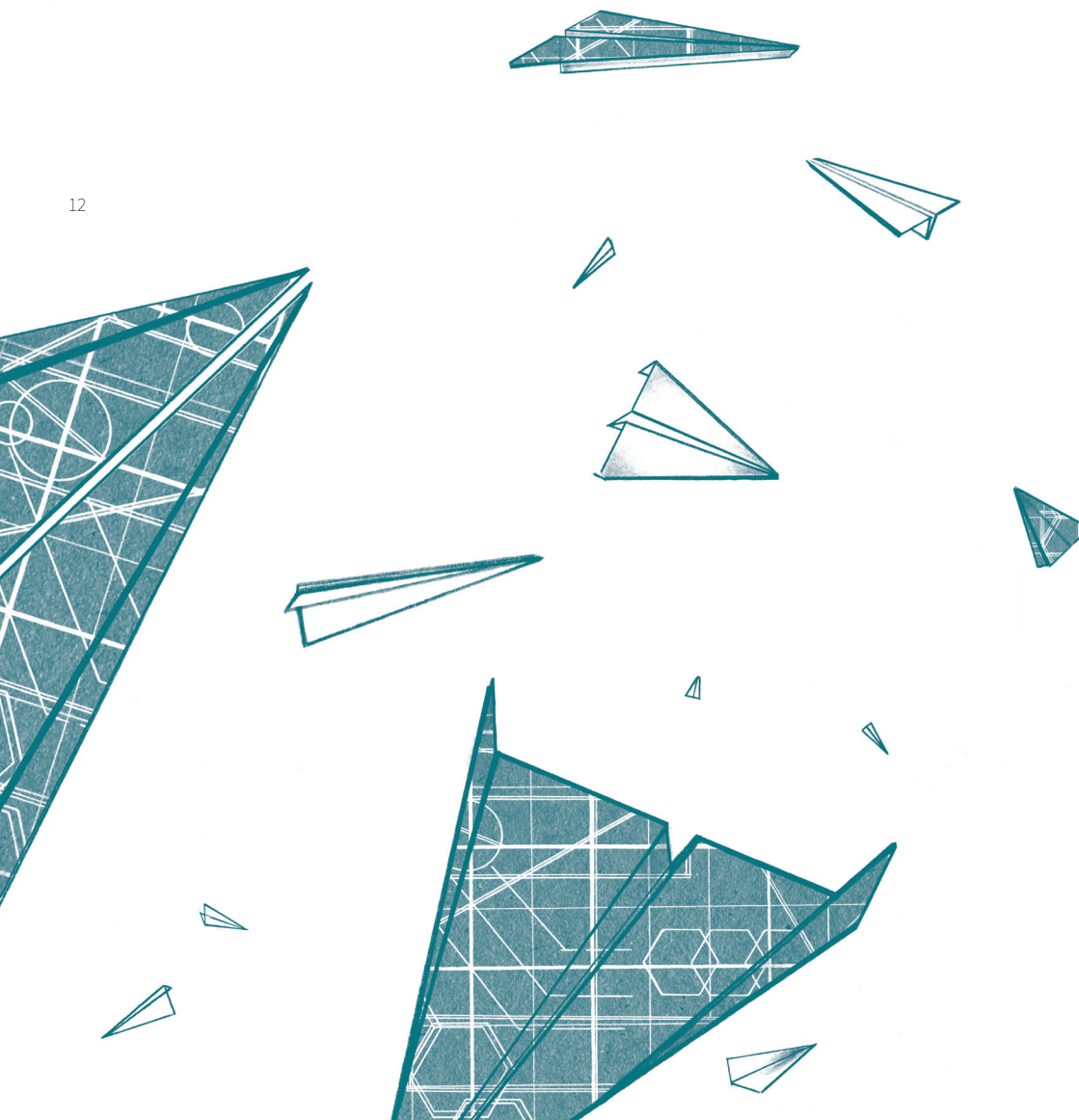
- soit il dépose un brevet en vue d'une valorisation économique et dans ce cas, il ne peut pas les publier.

- soit il les publie, ce qui signifie qu'il les rend publics et dans ce cas, il ne peut plus les breveter.

Le fait que la publication soit ou non en *Open Access* ne change strictement rien.

Pourquoi les chercheurs ont-ils intérêt à s'emparer de l'Open Science ?

12



→ Meilleure visibilité

Open Data, Open Access, Open Source... L'Open Science rend les recherches beaucoup plus visibles. Actuellement, 99,5% de la population mondiale n'a pas accès aux résultats de la recherche financée par des fonds publics.

→ Réseautage

Elle facilite la création de réseaux de scientifiques en accélérant la communication scientifique et en favorisant le partage des savoirs entre les chercheurs du monde entier.

→ Paternité

Elle permet de déterminer plus facilement la paternité d'une œuvre et l'antériorité d'une découverte en rendant plus rapidement publics les résultats de recherche.

→ Détection du plagiat

Les résultats de recherche étant plus accessibles, les cas de plagiat peuvent être plus rapidement repérés. Ils peuvent même faire l'objet d'un repérage automatique par un logiciel anti-plagiat ; ce qui est plus difficile avec des publications en accès payant.

13

→ Et pour les autres acteurs

Universités et organismes financeurs

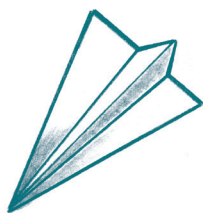
- Décisions stratégiques prises sur base de meilleures informations
- Amélioration de l'impact du financement
- Efficience/Meilleur rapport coût-efficacité

Grand public

- Amélioration de la compréhension et du niveau d'éducation
- Opportunité de participer

Gouvernement

- Décisions stratégiques prises sur base de meilleures informations



Quel impact concret l'Open Science a-t-elle sur l'évaluation des chercheurs ?

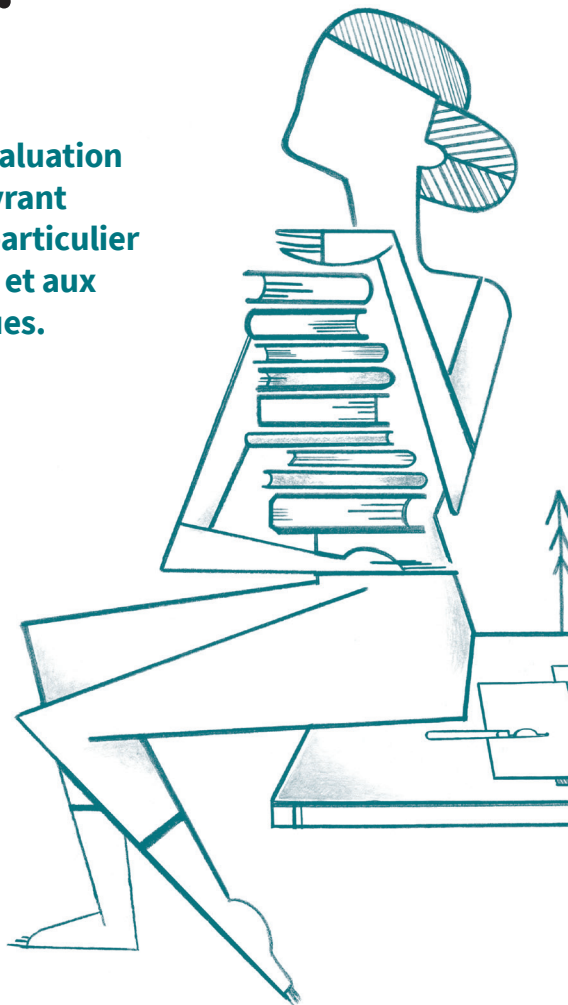
14

De nouvelles méthodes d'évaluation deviennent possibles en ouvrant l'accès à la recherche et en particulier aux méthodes, aux données et aux publications qui en sont issues.

Ces indicateurs visent à mesurer l'usage fait de la publication par la communauté scientifique et son impact global. Ils peuvent par ailleurs être étendus à d'autres types de publications que les articles.

Ces nouvelles méthodes permettent l'usage d'autres indicateurs (statistiques d'usages, *next-generation metrics*...).

L'ouverture aux publications scientifiques permet d'évaluer davantage leur qualité et plus uniquement les aspects quantitatifs (nombre de publications, facteur d'impact...).





Et l'Open Peer reviewing ?

Garant de la qualité scientifique d'un article, il vise à rendre le processus de révision par les pairs plus transparent. Les noms des experts ayant révisé l'article et leurs évaluations sont connus de tous.

La suppression de l'anonymat limite le risque d'évaluation abusivement positive ou négative motivée par d'autres éléments que la qualité intrinsèque du travail.

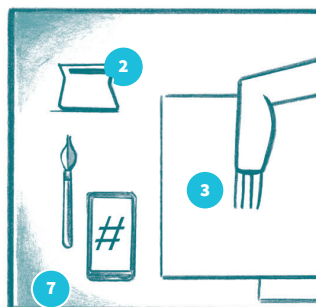
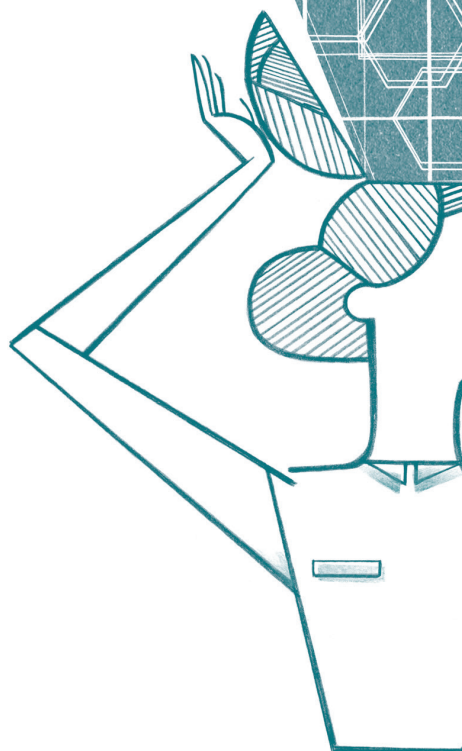
Comment adopter la culture *Open* et promouvoir l'Open Science ?

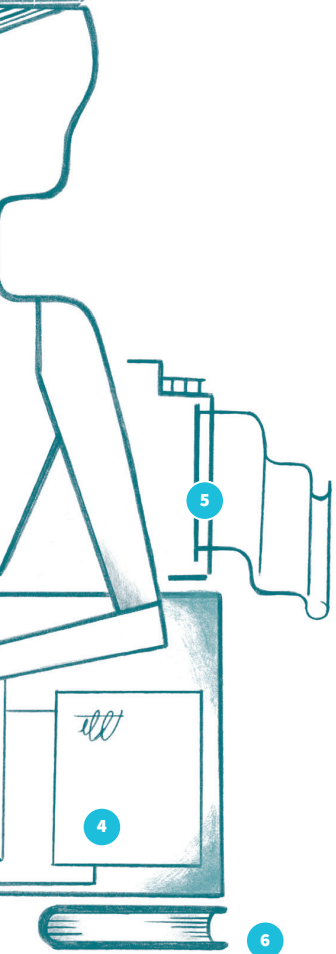
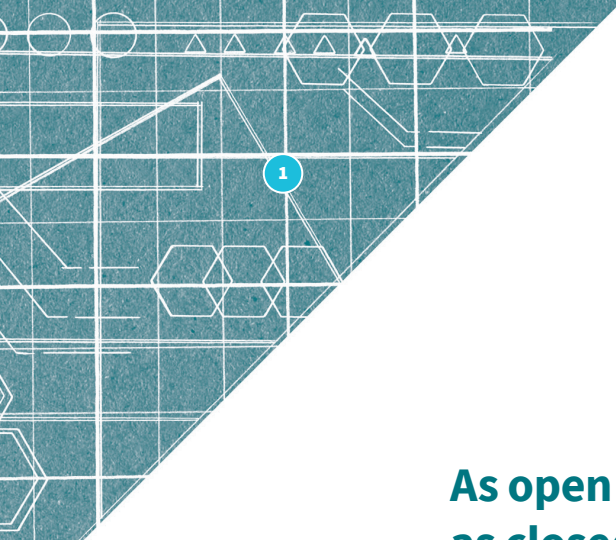
16

Vous pouvez mettre en place de nombreuses actions...

- 1 Mettez au point un *data management plan* définissant ce que vous ferez de vos données de recherche pendant et après le projet.
- 2 Privilégiez les logiciels libres pour la récolte des données et leur traitement ainsi que pour vos outils bureautiques (traitement de texte, logiciel de présentation...).
- 3 Publiez dans des revues Open Access de qualité pour autant qu'elles ne demandent pas de frais (APC)² ou que ceux-ci restent raisonnables (environ 500 euros). Vous trouverez une liste des revues Open Access de qualité dans le Directory of Open Access Journals (doaj.org).
- 4 Ouvrez l'accès à vos données brutes. Déposez vos données dans des archives prévues pour cela ou d'autres répertoires thématiques ou institutionnels non commerciaux tels que zenodo.org, Open Science Framework (osf.io), figshare.com, b2share.eudat.eu.

2. Article
Processing Charge





As open as possible, as closed as necessary

- 5 Déposez les versions autorisées en Open Access sur le répertoire institutionnel (ORBi) dès que possible³. C'est d'ailleurs obligatoire dès acceptation de publication pour tous les articles scientifiques rédigés par des membres des institutions de la FWB. De plus, une modification de la loi belge sur le droit d'auteur vous y autorise. Plus de détails : pages 20-21.

3. À l'ULiège, le dépôt sur ORBi est obligatoire depuis 2007.

- 6 Privilégiez l'utilisation des ressources éducatives libres et partagez librement les vôtres via les répertoires institutionnels et les archives ouvertes.
- 7 Continuez à vous informer en consultant les sites spécialisés et les personnes ressources au sein de l'Université. Participez au mouvement de l'Open Science. Parlez-en autour de vous et présentez-vous comme un adepte du libre.

Quels sont les implications concrètes du décret Open Access en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Le 2 mai 2018, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un décret Open Access visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques. Une avancée importante pour le paysage de l'Open Access en Belgique francophone qui renforce la politique déjà mise en place en 2007 par l'Université de Liège.

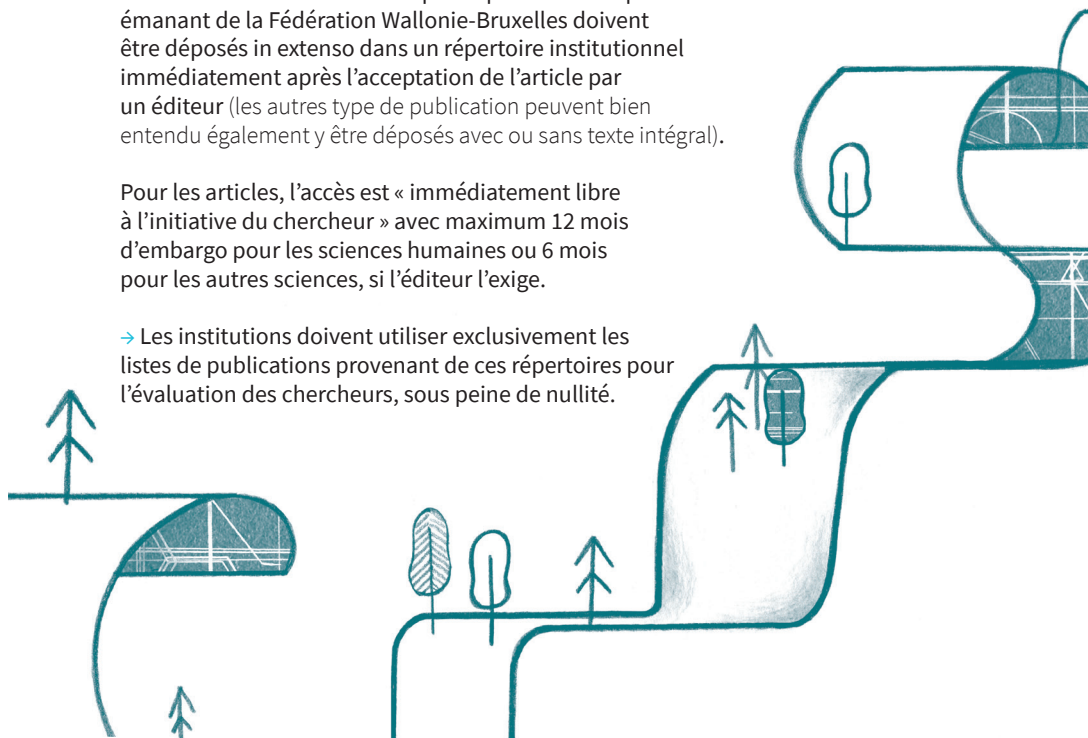
18

Ce décret stipule que :

→ Tous les articles issus de recherches scientifiques subventionnées en tout ou en partie par des fonds publics émanant de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent être déposés in extenso dans un répertoire institutionnel immédiatement après l'acceptation de l'article par un éditeur (les autres type de publication peuvent bien entendu également y être déposés avec ou sans texte intégral).

Pour les articles, l'accès est « immédiatement libre à l'initiative du chercheur » avec maximum 12 mois d'embargo pour les sciences humaines ou 6 mois pour les autres sciences, si l'éditeur l'exige.

→ Les institutions doivent utiliser exclusivement les listes de publications provenant de ces répertoires pour l'évaluation des chercheurs, sous peine de nullité.





Et au niveau fédéral ?

Grâce à une modification de la loi belge sur le droit d'auteur publiée le 5 septembre 2018 au Moniteur belge, les auteurs conservent le droit de rendre disponibles en libre accès leurs articles scientifiques financés par le secteur public, quels que soient les termes du contrat avec l'éditeur.

→ L'article peut être diffusé en accès libre même si les auteurs ont cédé leurs droits à l'éditeur.

→ La période d'embargo maximale est de 12 mois après la première publication pour les sciences humaines et de 6 mois pour les autres sciences. Moins si autorisé par l'éditeur.

→ L'article doit être issu de recherches financées au moins à 50 % par des fonds publics.

→ Ce droit est impératif et s'applique également à tous les articles publiés avant la publication du texte de loi.

La loi fédérale permet donc ce qui est rendu obligatoire par le décret FWB.

Modification de la loi sur le droit d'auteur
→ [moniteur Belge/Het Belgisch Staatsblad. 2018-09-05., p. 68691, Art. 29](http://moniteur.belge/het-belgisch-staatsblad.2018-09-05..p.68691,Art.29)

Liens

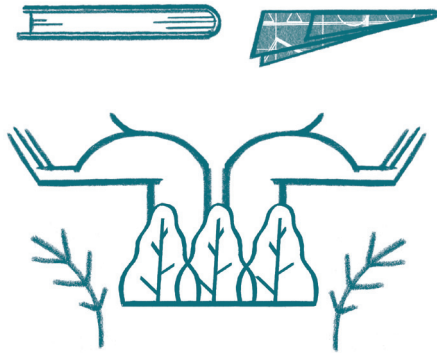
Decret FWB
→ <http://www.pfwb.be/le-travail-du-parlement/doc-et-pub/documents-parlementaires-et-decrets/documents/001597235>

Quel est le niveau de qualité des publications en Open Access ?

20 À tout le moins équivalente aux autres. La validation scientifique des contenus est indépendante de leur mode d'accès. En ce qui concerne les documents publiés chez un éditeur traditionnel et déposés également en Open Access dans un répertoire institutionnel, la qualité est par définition identique. Et pour ce qui est publié dans de **véritables publications** en Open Access, celles-ci ont les mêmes critères de rigueur éditoriale et d'intégrité scientifique que dans l'édition classique. L'Open Access contribue par ailleurs à rendre ces procédures éditoriales plus transparentes.

Il existe aussi des revues «hybrides» publiées par des éditeurs commerciaux (Elsevier, Wiley, Springer...). Ils profitent de l'*open access* pour faire payer à l'auteur des droits de diffusion exorbitants via des solutions de type « Open Choice » qui n'ont d'*open* que le nom. Ces APC (*Article Processing Charges*) peuvent s'élever de 500 à 6000\$. Véritable arnaque, ce système de revues « hybrides » n'est avantageux que pour l'éditeur car l'institution paie deux fois : via l'abonnement à la revue dont le prix ne diminue pas et via des frais de diffusion par article qui s'y ajoutent.

Soyez vigilents lors de vos contacts avec les éditeurs !



Malheureusement, l'Open Access a donné l'occasion à de soi-disant revues scientifiques d'émerger. Les pseudo éditeurs de ces «revues» ne se soucient pas d'intégrité ni de qualité scientifique. Ils cherchent juste à profiter du modèle auteur-payeur pour en retirer de plantureux bénéfices. Les auteurs qui se laissent piéger par ces prédateurs mettent en jeu leur propre crédibilité scientifique. Il existe plusieurs outils pour repérer ces «predatory publishers».

Exercez votre esprit critique et contactez votre bibliothèque en cas de doute.

**Quelques pistes
pour y voir clair**

Identifier une pseudo-revue en quatre étapes

→ infolit.be/wordpress/ressources/identifier-une-pseudo-revue

Think-Check-Submit : Choose the right journal for your research

→ thinkchecksubmit.org/

Directory of Open Access journals

→ doaj.org

Andy Nobes. A beginner's guide to avoiding 'predatory' journals (using your critical thinking skills)

→ authoraid.info/en/news/details/1310/

Quel est l'intérêt de déposer mes publications dans un répertoire institutionnel ?

Intérêts propres à l'Open Access

- **Augmentation du lectorat**, reconnaissance accrue par les pairs et élargissement d'impact de vos idées et recherches.
- **Communication plus rapide entre pairs** et facilitation du développement de réseaux d'experts (partage d'expertise, contribution au débat public...).
- **Valorisation accrue de la production scientifique** désormais accessible à tous les chercheurs sans barrière mais également aux citoyens, aux journalistes faisant de la vulgarisation, aux petites entreprises innovantes, etc.
- **Renforcement du prestige** de l'institution et du rayonnement de ses chercheurs.
- **Participation active** au mouvement et adhésion à la philosophie de l'Open Access. Il est en effet normal que des résultats de recherches financées par des fonds publics soient accessibles au public.

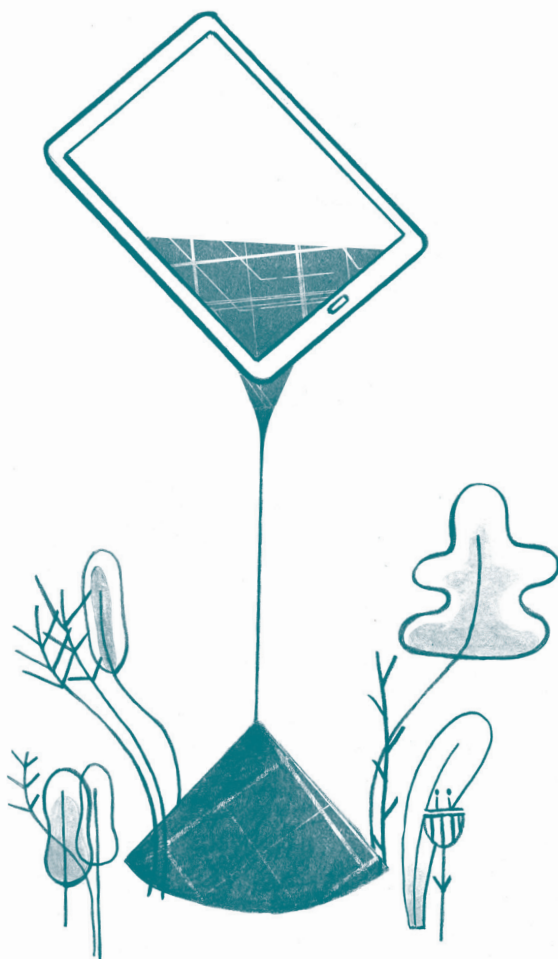
Intérêts des répertoires institutionnels

- Vous restez maître de votre identité numérique en gérant vous-même l'accès à vos publications.
- Vous respectez la législation.
- Vos publications sont conservées de manière pérenne.
- Une fois vos publications déposées, vous pouvez réexploiter facilement la liste de vos références (par ex. pour générer votre CV...).
- La visibilité de vos recherches augmente : les références de vos publications sont automatiquement rendues visibles dans de nombreux catalogues, moissonneurs spécialisés et bases de données.

Vos recherches deviennent ainsi plus accessibles via les moteurs de recherche généraux et spécialisés, les ressources Open Access, les plateformes européennes telles qu'OpenAIRE, les catalogues des bibliothèques et leurs outils de discovery, ou encore les réseaux sociaux.



**ResearchGate,
Academia.edu, ArXiv,
répertoire institutionnel, ...
Comment choisir ?**



Les réseaux sociaux académiques comme ResearchGate et Academia.edu jouissent d'une certaine popularité au sein de la communauté des chercheurs.

Prudence ! Contrairement aux répertoires institutionnels, il s'agit d'entreprises privées à but lucratif :

25

- accessibles via des sites web fermés (sur inscription uniquement),
- dont la pérennité n'est pas assurée. Ces sociétés peuvent d'un jour à l'autre faire faillite, être revendues à d'autres acteurs, changer leur *business model*, ...
- qui diffusent des documents en texte intégral sans en avoir le droit. Plusieurs ont déjà été attaquées par les éditeurs leur imposant un retrait massif de contenus,
- surfant sur la vague de l'Open Access sans en respecter l'éthique.

Ces réseaux sociaux ne peuvent, dès lors, pas se substituer au répertoire institutionnel ORBi ou à des archives ouvertes comme ArXiv.org. Faut-il pour autant s'en priver? Non bien entendu. Déposez le texte intégral de vos publications sur ORBi mais uniquement la référence sur les réseaux sociaux, avec le lien vers ORBi si possible.

Comment faire de l'Open Data?



26

Assurer une diffusion correcte de vos données de recherche fait désormais partie de votre responsabilité de chercheur.



Elles peuvent être déposées, sur le site du projet ou dans un entrepôt réservé aux données de la recherche : zenodo.org, Open Science Framework (osf.io), figshare.com, b2share.eudat.eu. Préférez systématiquement les entrepôts de données non commerciaux à ceux des acteurs privés (éditeurs...) qui chercheront toujours à en tirer un bénéfice direct ou indirect.

En ouvrant l'accès à vos données, veillez à

- fournir des métadonnées les plus complètes possibles ;
- respecter les codes de déontologie sur la divulgation de données (anonymisation...);
- fournir un code compréhensible, documenté ainsi que l'accès à ce code accompagné de protocoles clairs et complets (cf. les critères établis par l'Open Source Initiative opensource.org) ;
- les déposer sous licence open afin de permettre à d'autres chercheurs de les ré-exploiter.



Pourquoi réaliser un *data management plan* (DMP) ?

Un plan de gestion des données ou *data management plan* est un document de type « bonnes pratiques » qui accompagne un projet de recherche.

Ce document, dont une première version est rédigée au commencement d'un projet, définit ce que les chercheurs feront de leurs données.

Les étapes d'exploitation, de valorisation et de conservation des données y

Toutes les universités belges se sont accordées sur un outil d'aide à la création des DMP, conforme aux exigences des organismes de financement de la recherche
→ dmponline.be/

sont définies en tenant compte de leur nature, de leur format, du contexte juridique, etc.
Il est important de tenir ce document à jour au fur et à mesure de l'évolution de la recherche.

27

Ce document n'est pas obligatoire mais vivement recommandé dans la pratique d'autant que de plus en plus de bailleurs de fonds l'exigent.

Notamment :

→ la Commission européenne, qui propose de décrire les données de manière « FAIR » soit Findable, Accessible, Interoperable et Re-usable

→ le Wellcome Trust au Royaume-Uni



Il est probable que, dans un avenir proche, de plus en plus de bailleurs, exigent le dépôt d'un plan de gestion de données pour les recherches qu'ils financent.

Liens

H2020 Programme. Guidelines on FAIR Data Management in Horizon 2020.
→ ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/grants_manual/hi/oa_pilot/h2020-hi-oa-data-mgt_en.pdf

Video : The what, why and how of data management planning
→ youtube.com/watch?v=gYDb-GP1CA4

DCC Digital Curation Center - centre d'expertise en gestion et préservation des données, informations, conseils, outils
→ www.dcc.ac.uk

re3data - Répertoire.... de répertoires de données, avec références détaillées et descriptions des caractéristiques utiles pour identifier un répertoire adéquat en fonction du domaine, du type de données,...
→ www.re3data.org

Pour en finir avec les mythes de l'Open Science

Si je diffuse en accès ouvert je perds tous mes droits d'auteur !

FAUX. Diffusion en accès libre ne signifie pas renoncer à ses droits ou même à l'exploitation commerciale de ses travaux.

En revanche, en signant un CTA (*Copyright Transfer Agreement*), vous cédez vos droits à l'éditeur. Même dans ce cas, et grâce à la modification récente de la loi belge sur le droit d'auteur, vous conservez le droit de diffuser le texte de vos articles scientifiques via un répertoire institutionnel.

L'Open Access coûte cher !

FAUX. Seulement 30% des revues en Open Access demandent une participation financière aux auteurs (APC).

Celle-ci peut être modérée (quelques centaines d'euros) ou clairement abusive, en particulier chez les « grands » éditeurs. C'est le modèle hybride qui coûte le plus cher (jusqu'à 6000 \$ par article). Dans ce modèle, des éditeurs commerciaux proposent aux auteurs de payer des APC pour obtenir le droit de diffusion en accès ouvert (un droit qui leur a été cédé gratuitement par l'auteur) tout en continuant à vendre la revue en souscription.

Ce modèle est donc à éviter autant que possible. Mieux vaut privilégier les vraies revues Open Access, comme celles que l'on peut trouver sur le site doaj.org.

Les publications Open Access ne sont pas toujours de qualité !

FAUX. Les processus de sélection et d'évaluation (*peer reviewing*) sont identiques à ceux des modèles de publication classiques.

Il existe bien sûr des « revues » prédatrices qui imitent frauduleusement les vraies revues sans assurer de véritable *peer reviewing*. Il convient donc de faire preuve d'esprit critique lors du choix d'un éditeur ou d'une revue où proposer sa publication pour ne pas se laisser piéger.

La recherche scientifique ne concerne que les académiques, pas besoin d'ouvrir nos données à tout le monde.

FAUX. La Science et le Savoir doivent être au service et à la disposition de la société.

Il s'agit d'un bien public dont le développement a été financé par le citoyen. L'ouverture des connaissances est un facteur essentiel à l'éducation et à l'enrichissement

de chacun, comme fondement d'une société plus collaborative, ouverte et tournée vers le futur.

Il ne sert à rien de diffuser des données si elles n'ont pas permis d'obtenir des résultats probants.

FAUX. Diffuser les résultats négatifs des recherches a plusieurs avantages majeurs : permettre à d'autres équipes d'éviter de reproduire inutilement des recherches qui n'ont pas abouti ; leur permettre d'analyser les méthodologies utilisées pour les modifier et éviter les échecs.

Plus personne ne sera intéressé par des recherches qui ont été faites antérieurement.

FAUX. L'expérience montre, au contraire, que la diffusion en Open Access de travaux plus anciens, tombés dans l'oubli, leur a redonné une nouvelle actualité.

Diffuser librement mes données va permettre à d'autres chercheurs d'en profiter et de les publier avant même que j'ai pu les exploiter.

FAUX. D'une part, vous avez toujours la possibilité de définir un embargo sur l'ouverture de vos données, le temps de finaliser votre/vos publication(s) et, d'autre part, la date de diffusion de celles-ci marque officiellement votre antériorité.

Par ailleurs, l'ouverture par chacun de l'accès à ses données permet la réciprocité et l'accélération de la science dans le respect du travail de tous les intervenants.

Diffuser mes données est en contradiction avec les règles d'éthique lorsqu'elles contiennent des données relatives aux personnes.

FAUX. Il est bien entendu indispensable de veiller à la protection des données de vie privée (RGPD - GDPR) avant de les rendre disponibles.

Il est inutile de diffuser ses publications via un répertoire institutionnel puisqu'elles sont déjà disponibles via le site de l'éditeur.

FAUX. N'ont accès à ces publications que ceux qui bénéficient d'une souscription auprès de cet éditeur. Cela correspond à une infime proportion de la population mondiale et même des chercheurs en raison des coûts élevés de souscription et du nombre exponentiel de revues.

Les accès aux publications via un répertoire institutionnel comme ORBi s'ajoutent donc aux accès via les sites d'éditeurs. Ce complément d'accès est très important lorsqu'il s'agit d'un répertoire institutionnel très bien référencé comme ORBi (environ 10.000 téléchargements de textes intégraux de publications des chercheurs ULiège par jour).

Liens utiles et contacts

Quelques sites de référence

Info générale

- ULiège Library
→ lib.uliege.be
- Open Access Belgium
Promoting Open Science
→ openaccess.be/
- Open Knowledge Belgium
→ be.okfn.org/
- Ouvrir la Science
géré par le Comité pour la science
ouverte (CoSO) - France
→ ouvrirlascience.fr/
- Foster Open Science
→ fosteropenscience.eu/
- Open Source Initiative
→ opensource.org
- Mantra - Research Data
Management Training
→ mantra.edina.ac.uk/
- SPARC - Scholarly Publishing and
Academic Resources Coalition
→ be.okfn.org/open-data-in-belgium/
- Creative Commons
→ creativecommons.org/

Ouvrage

- «Science Ouverte, le défi de la trans-
parence» par B. Rentier (2018)
→ hdl.handle.net/2268/230014

Vidéos

- Pour vous, l'Open Access c'est quoi ?
→ youtube.com/watch?v=DimDThNcsH4
- Open access explained
→ youtube.com/watch?v=L5rVH1KGBCY
- Privés de savoir ?
(#DATAGUEULE 63)
→ youtu.be/WnxqoP-c0ZE

Droit belge

- FAQ: Règlement du F.R.S.-FNRS relatif
au libre accès
→ http://fnrs.be/docs/Reglement_OPEN_ACCESS_FR.pdf
- Décret open access de la Fédération
Wallonie-Bruxelles
→ <http://archive.pfwb.be/1000000208d0d1>
- Modification de la loi belge sur le
droit d'auteur. Le moniteur Belge/
Het Belgisch Staatsblad. 2018-09-05.,
p. 68691, Art. 29
→ http://ejustice.just.fgov.be/cgi/article.pl?urlimage=%2Fmopdf%2F2018%2F09%2F05_1.pdf%23Page81&caller=summary&language=fr&pub_date=2018-09-05&n-umac=2018031589

Personnes ressources à l'Université de Liège

Soutien, conseil, (in)formation

ULiège Library met à votre disposition plusieurs outils et documents pour vous accompagner dans la publication et la diffusion de vos travaux.

Consultez lib.uliege.be pour trouver tutoriels, vidéos et pages d'information ou prenez directement contact avec l'équipe ORBi ou votre bibliothèque de référence.



→ lib.uliege.be
→ bib.direction@uliege.be
→ [@ULiegeLib](https://twitter.com/ULiegeLib)



→ orbi.uliege.be



→ popups.uliege.be



→ donum.uliege.be



→ matheo.uliege.be

Questions juridiques

Laurence Thys
→ Laurence.Thys@uliege.be

Service des Affaires
juridiques ULiège
→ uliege.be/cms/c_9113381/fr/service-des-affaires-juridiques-equipe

Délégué à la protection des données
→ dpo@uliege.be
Bât. B9 Cellule «GDPR»,
Quartier Village 3,
Boulevard de Colonster 2,
4000 Liège, Belgique.

Open Data Data Management Plan

Jérôme Eeckhout
Administration de la recherche
→ jeeckhout@uliege.be

François Paquot
lib.uliege.be
→ Francois.Paquot@uliege.be

